

Direction générale de l'Aviation civile

Mérignac, le 30 avril 2021

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest
Bureau instruction des servitudes aéronautiques

DDT de Dordogne
Madame Muriel ROND

Nos réf. : N°0948

Vos réf. : votre courriel du 29 avril 2021

Affaire suivie par : Raphaëlle INSA

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 54

par mail :

muriel.rond@dordogne.gouv.fr

Objet : PC 024.234.21D0005 – Centrale photovoltaïque – Les Lèches (24)

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la SAS Centrale Solaire de Les Lèches, représentée par Monsieur François DAUMARD, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie de 28064 m², sur un terrain sis lieu-dit « Le Treillou », parcelle ZE 163, sur la commune de Les Lèches.

Je vous informe que le projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile et se situe à plus de 3 km d'un aéroport.

Aussi la DGAC émet un **avis favorable** à cette demande.

Le chef du Département SNIA SUD-OUEST

Christian BERASTEGUI-VIDALLE

